

Où s'adresser	Pièces à fournir <small>(il peut être requis des pièces ou justificatifs complémentaires)</small>	Mode de règlement	
<b>Extrait d'acte de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance.  Filiation.	Gratuit  Enveloppe timbrée
<b>Extrait d'acte de mariage</b>	Mairie du lieu de mariage	Date du mariage.  Noms et prénoms des époux.	Gratuit  Enveloppe timbrée
<b>Extrait d'acte de décès</b>	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Date du décès.  Nom et prénom du défunt.	Gratuit  Enveloppe timbrée
<b>Extrait de casier judiciaire</b>	Casier Judiciaire National  44317 Nantes Cedex 3  Tél : 02.51.89.89.51	<a href="#">Demande par écrit ou par internet</a> <a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr">www.cjn.justice.gouv.fr</a> <a href="#">ou par minitel 3615 cjn</a>	Gratuit
<b>Formalités pour les personnes de nationalité française nées, mariées ou décédées à l'étranger</b>	Ministère des Affaires Etrangères  Service de l'Etat Civil 44941 Nantes Cedex 9	Demande par écrit	Gratuit
<b>Déclaration de naissance</b>	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance.  Livret de famille ou CNI.	Gratuit
<b>Certificat de concubinage</b>	Mairie	CNI des 2 concubins. Justificatif des domicile en présence de 2 témoins.	Gratuit  Aucune obligation de délivrance
<b>Carte d'électeur</b>	Mairie	CNI ou passeport.  Justificatif de domicile.	Gratuit
<b>Carte grise</b>	Préfecture  Sous-Préfecture	Justificatif d'identité, de domicile.  Attestation de non gage (hors département). Ancienne carte grise barrée. Certificat de vente et demande d'immatriculation. Contrôle	Coût variable en fonction du département et de la puissance fiscale
<b>Carte nationale d'identité (CNI)</b>	Mairie	2 photos d'identité.  Justificatif de domicile. Extrait d'acte de naissance. Ancienne CNI ou déclaration perte/vol accompagnée d'une pièce d'identité avec photo. Pour les mineurs et femmes mariées : livret de famille. Pour les mineurs de parents divorcés : jugement de divorce et autorisation écrite de l'ex-	Gratuit
<b>Passeport</b>	Mairie	2 photos d'identité.	Timbre fiscal

		Justificatif de domicile. Extrait d'acte de naissance. Ancien passeport ou déclaration perte/vol. Pour les mineurs : livret de famille et autorisation	
<b>Autorisation de sortie du territoire (pour enfant mineur)</b>	Mairie	Livret de famille.  CNI de l'enfant. Justificatif de domicile.	Gratuit
<b>Perte ou vol de papiers (CNI, permis de conduire, passeport, carte grise ...)</b>	Gendarmerie ou services de Police Nationale	Déclaration de perte ou de vol. Il vous sera remis un récépissé de déclaration de perte ou de vol valable 2 mois (4 mois pour la carte grise)	Gratuit














	0
	0